QUADRILATÈRE

La revue du Regroupement des offices d'habitation du Québec

Septembre 2018 • volume 17 numéro 3 • Poste publications 40031485



- La continuité dans l'évolution
- Les regroupements et l'équité salariale
- Portrait d'une fusion réussie

REGROUPEMENT DES OFFICES
D'HABITATION DU QUÉBEC

rohq.qc.ca

Sommaire

Directrice générale: Anne Demers

Responsable des communications: Alexandra Lenoir

ADMINISTRATEURS

Monique St-Laurent 01-11 - 418 722-8285 Yves Larouche 02 - 418 276-4287 France Morneau Boivin 03-12 - 418 833-1490 Robert De Nobile 04-17 - 819 372-9773 Robert Y. Pouliot 05 - 819 563-1848 Jean-Marc Savoie 13-14-16 - 450 372-1300 **Dominique Godbout 07-15 - 819 568-5223** Rita B. Barrette 08 - 819 333-9266 Guy Berthe 09 - 418 962-9848 **Sylvain Boily - 450 670-2733** Monique Collin - 418 782-1303

COLLABORATION AUX TEXTES

Robert De Nobile, Alexandra Lenoir, Anne Demers, Jacques Laliberté, Chantal Pellerin, Judith Picard, Société d'habitation du Québec, Jean-Claude Ladouceur, Caisse d'économie solidaire, Karina Osiecka, Lynda Houle, Magali Girard

Impression: Imprimerie BourgRoyal

Crédit photo : Chantal Babin et Marie-Claire Deroy Conception graphique et infographie: Élan création

Tirage: 4 500 exemplaires

Version électronique: www.rohq.qc.ca

Fréquence: 4 numéros / an

Dépôt légal: Bibliothèque nationale

ISSN 1703-7190 (imprimé) ISSN 1703-7204 (en ligne)

Les opinions publiées dans le bulletin Quadrilatère ne sont pas nécessairement celles du ROHQ. Dans cette publication, le masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.



REGROUPEMENT DES OFFICES D'HABITATION DU QUÉBEC

1135, Grande Allée Ouest, bureau 170 Québec, Québec G1S 1E7

Tél.: 418 527-6228 • 1 800 463-6257

Téléc.: 418 527-6382 rohq@rohq.qc.ca www.rohq.qc.ca







Le point de vue du président



Propos de la directrice générale



Nouvelles de la Société d'habitation du Québec



Chronique juridique



Portrait d'une fusion réussie



Caisse d'économie solidaire



Sociocommunautaire



Régions

Date de tombée du prochain Quadrilatère 9 novembre 2018











Les enjeux futurs pour le réseau des offices d'habitation

PAR ROBERT DE NOBILE, PRÉSIDENT, ROHQ

Les dernières semaines auront été marquées par la période estivale et elles nous auront permis de mobiliser le secteur de l'habitation sociale et communautaire afin d'identifier les enjeux

futurs qui continuent d'alimenter nos échanges et nos actions. Les défis pour le réseau des offices demeurent bien réels et le ROHQ, outillé de l'expertise de ses membres et toujours disposé à travailler étroitement avec ses partenaires, s'engage à les relever.

En amont aux élections générales du 1er octobre, le ROHQ et 7 de ses partenaires du logement social et communautaire ont entrepris des démarches afin de présenter leurs demandes aux chefs des principaux partis politiques.

Une correspondance commune, adressée en juillet dernier, a été envoyée aux chefs des partis faisant état de nos principales requêtes. Cette correspondance invitait également les partis à préciser leurs engagements politiques en matière de logement social et communautaire (référence ROHQ Express du 20 août 2018). Pour faire suite à cette correspondance, les médias ont été conviés à une conférence de presse pour réitérer les 4 principales demandes adressées comme suit :

La première : la construction minimale de 5 000 unités de logement par an

Au Québec, 244 000 ménages vivent une situation préoccupante en raison de leur logement inadéquat, insalubre ou mal adapté à leur besoin. De ce nombre, 195 000 consacrent au moins la moitié de leur revenu pour se loger. C'est bien au-delà du 30 % maximal recommandé, et particulièrement quand le revenu moyen de ces personnes est de 12 494 \$ par année. Afin de répondre aux besoins urgents en habitation abordable, nous demandons annuellement la construction de 5 000 logements.

L'investissement annuel dans la rénovation des logements doit être bonifié afin d'assurer la pérennité des bâtiments qui une fois rénovés, viendront contribuer largement à la réduction des listes d'attente.

La deuxième : la réforme du programme AccèsLogis

Comme 40 000 ménages sont toujours en attente pour un logement abordable, la bonification du programme AccèsLogis par une hausse de son financement disponible permettrait de répondre plus adéquatement à ces ménages locataires. Ce programme est un modèle de réussite, à ce jour, il aura permis la réalisation de 39 000 nouveaux logements.

Nous croyons également que ce programme devra faciliter sa mise en application par les développeurs de projets communautaires. Malgré une bonification récente de 38,8 M\$ pour la construction de logements abordables, il n'en reste pas moins que les coûts maximaux admissibles pour ces projets n'ont pas été indexés depuis 2009 et que les délais de traitement sont très longs.

La troisième : la sauvegarde, le développement et la valorisation de l'habitation sociale et communautaire

Des huit organisations qui soutiennent le logement social et communautaire, nous sommes tous convaincus que la Société d'habitation du Québec, en tant que société d'État, doit continuer à jouer un rôle de premier plan dans le secteur de l'habitation sociale et communautaire. Nos organisations doivent travailler de concert avec un partenaire gouvernemental et poursuivre leur mission commune. Le prochain gouvernement devra maintenir et bonifier l'investissement annuel (340 M\$) dans la rénovation des logements, notamment les HLM, pour lequel le gouvernement canadien finance la moitié des coûts. Cet investissement assurera le maintien de la qualité des logements existants et de ce fait, permettra aux locataires d'en bénéficier.

La quatrième demande : la bonification du soutien communautaire au logement social jusqu'à 30 M \$, chaque année

Au-delà du logement, son accès est une mesure de justice sociale, il permet de combattre les inégalités socioéconomiques et l'exclusion sociale. Il réduit l'itinérance, la pauvreté, la violence conjugale et les problèmes de santé mentale. Il favorise le vieillissement actif et la participation sociale accrue des personnes et, plus largement, la participation citoyenne des locataires dans leur milieu de vie. Sans oublier qu'il est un levier puissant de développement social, économique et régional, parce qu'il favorise le maintien en région de plusieurs personnes.

Les organismes communautaires œuvrant dans le secteur de l'habitation sociale et communautaire qui participent positivement à ce maintien doivent pouvoir continuer de venir en aide aux plus démunis. Afin de permettre aux 80 % des ménages locataires qui ne bénéficient pas de ce soutien, le prochain gouvernement devra hausser le financement du soutien sociocommunautaire pour atteindre 30 M\$ par année. Ce montant récurrent est complémentaire aux 12 M\$ prévus annuellement par la *Politique nationale de lutte contre l'itinérance*, adoptée en 2014.

Il n'en demeure pas moins que ces demandes présentées sont toutes aussi valables pour les prochaines années quel que soit le gouvernement en place. D'ailleurs, une autre rencontre des partenaires est prévue afin d'élaborer un prochain plan d'action.

Pour terminer, je tiens en mon nom et celui du conseil d'administration du ROHQ souhaiter la bienvenue à M^{me} Anne Demers, la nouvelle directrice générale de notre Regroupement, entrée est fonction le 30 juillet dernier. M^{me} Demers, membre du Barreau du Québec et membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, a travaillé étroitement avec un conseil d'administration, des organisations partenaires et le milieu gouvernemental.

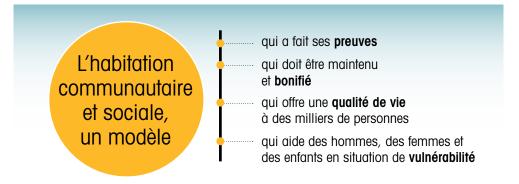
Dans son positionnement comme intervenant majeur en habitation sociale, le ROHQ misera sur l'expertise de M^{me} Demers pour perpétuer les liens durables et harmonieux avec nos membres, l'équipe permanente, nos partenaires et les différents paliers gouvernementaux.

Je profite de cette tribune pour saluer chacun d'entre vous et vous réitérer ma très grande reconnaissance pour le travail que vous accomplissez. Je vous souhaite un bel automne.

LES ENJEUX PRIORITAIRES DE L'HABITATION COMMUNAUTAIRE ET SOCIALE POUR LES ÉLECTIONS 2018

Le prochain gouvernement québécois doit :

- > Bonifier l'enveloppe budgétaire du programme AccèsLogis : répondre à la demande immédiate
 - Un minimum de 5000 unités de logement devront être bâties annuellement
 - En utilisant notamment les sommes disponibles grâce à la Stratégie nationale sur le logement du Canada



Réformer le programme AccèsLogis

- La construction d'habitations abordables accuse des retards importants
- Les coûts admissibles (CMA) n'ont pas été indexés depuis 2009 malgré une bonification non récurrente de l'aide financière en 2018

L'habitation communautaire et sociale du Québec, c'est 295 000 résidents répartis en :

1200

OSBL d'habitation:

53 000 logements et

85 000 résidents

1300

coopératives d'habitation :

30 000 logements et

60 000 résidents

443

offices d'habitation

90 000 logements et

> 150 000 résidents

> Assurer la pérennité du parc immobilier existant

 Le gouvernement doit maintenir et bonifier l'investissement annuel des fonds destinés à la rénovation des immeubles, notamment les 340 M\$ pour les HLM dont le gouvernement fédéral finance la moitié de la somme nécessaire.

État de situation

295 000 personnes ont actuellement un toit grâce au logement communautaire et social, mais encore aujourd'hui

244 120

ménages vivent dans les logements inadéquats Ils sont 195 635 à consacrer 50 % de leur revenu pour se loger, avec un revenu annuel de 12 494 \$ Près de **40 000** ménages sont sur une liste d'attente

Investir 30 M\$ par année dans le soutien communautaire au logement social

- Pour combattre efficacement la pauvreté et l'exclusion de citoyens en difficulté
- S'additionne aux 12 M\$ prévus par la Politique nationale de lutte contre l'itinérance

Source: Fonds québécois d'habitation communautaire



















La continuité dans l'évolution

PAR ANNE DEMERS, LL.B., ADM.A., DIRECTRICE GÉNÉRALE, ROHQ

Bonjour à tous,

Le 30 juillet dernier, j'ai joint l'équipe du Regroupement des offices d'habitation du Québec. Quelle fierté et quel privilège de se voir confier la direction générale de l'organisation.

J'étais loin de me douter que l'équipe était composée, dans les faits, non seulement de collègues de la permanence et de membres du conseil d'administration engagés, mais également d'un nombre impressionnant de personnes dédiées au service des citoyens ayant des besoins en logement social et communautaire partout au Québec. Tant au sein du réseau des offices d'habitation que dans le réseau des partenaires, j'ai rapidement saisi à partir des échanges que j'ai eus jusqu'à maintenant, que chacun possédait une expertise pointue et avait à cœur de contribuer à une offre de service adapté et de qualité au bénéfice des personnes et des ménages à faible revenu.

Les connaissances, les défis, les enjeux et les informations qui me sont partagés, avec tant de générosité par les administrateurs du Regroupement, les administrateurs et les directeurs d'offices d'habitation, les dirigeants de la Société d'habitation du Québec, les organisations partenaires du milieu et mes collègues, contribuent grandement à mon intégration dans le réseau et je vous en remercie. Vous me permettrez un remerciement particulier au président du ROHQ, monsieur Robert De Nobile, ainsi qu'aux administratrices mesdames Hélène Bohémier, qui a assuré l'intérim à la direction générale pendant quelques mois, et France Morneau, secrétaire-trésorière, qui ont su faciliter grandement mon arrivée en me partageant à la fois l'historique et la vision future de l'organisation, découlant, entre autres, de la planification stratégique 2018-2020.

Pour l'équipe, le mandat est de poursuivre le travail pour répondre aux besoins des membres ainsi qu'adapter l'offre de service dans un contexte d'évolution. L'évolution se vit actuellement par la réorganisation du réseau des offices.

Elle se concrétise aussi par l'évolution dans la gouvernance au sein des offices, l'évolution dans les paramètres de fonctionnement, mais, surtout, dans l'évolution des besoins de la clientèle première, les personnes et les ménages à faible revenu. Ces éléments d'évolution seront au cœur des actions du ROHQ en appui à ses membres.

À partir des besoins exprimés par plusieurs d'entre vous au cours des derniers mois et à la suite des travaux de planification stratégique réalisés par le conseil d'administration, c'est dans cet esprit que l'équipe du Regroupement déploiera son plan d'action au cours de la prochaine année pour spécifiquement appuyer et soutenir ses membres. Nous nous attarderons particulièrement à identifier les axes prioritaires pour ajuster l'offre de service en réponse aux besoins, à exploiter encore mieux le bassin d'experts, dont vous faites partie, pour cibler les contenus à partager, ainsi qu'à maintenir et développer le positionnement du ROHQ comme intervenant crédible et majeur dans le secteur du logement social et communautaire. Tel que souhaité par le conseil d'administration et dans le but de toujours offrir des services aux offices pour répondre à l'évolution de leurs besoins, de nouvelles pratiques en matière de communication, de formation, de services d'accompagnement dans les secteurs des affaires iuridiques et de l'intervention sociocommunautaire seront identifiées pour être mises en place dans la prochaine année.

Je demeure disponible en tout temps et j'espère avoir la chance et le plaisir de parler avec plusieurs d'entre vous d'ici le prochain congrès annuel du ROHQ qui se tiendra à Québec les 6 et 7 juin 2019. ■

Le programme Produits économiseurs d'eau et d'énergie homologués Watersense® d'Hydro-Québec bat son plein!

Une façon simple de diminuer vos coûts de rénovation et de réaliser votre plan de développement durable.

Un achat rentable pour tous!

Hydro-Québec a créé ce programme pour inciter ses clients à utiliser l'eau et l'électricité de façon responsable. Elle encourage les coopératives d'habitation, les organismes sans but lucratif (OSBL) et les offices municipaux d'habitation (OMH) à y participer. En ce sens, les organismes responsables de la gestion de logements sociaux et communautaires peuvent acheter des trousses de produits économiseurs d'eau et d'énergie à un prix très avantageux.

Plus de 17 000 trousses ont déjà été commandées par des organismes gestionnaires ou propriétaires de logements sociaux et communautaires. Il reste toujours plus de 100 000 logements admissibles au programme.

Des produits abordables, garantis dix ans

Les produits proposés dans le cadre du programme permettent d'utiliser jusqu'à 40% moins d'eau sans compromettre le confort et les habitudes de consommation des locataires.

Une fois ces produits installés, un ménage de quatre personnes peut économiser plus de 100 \$ par année sur sa facture d'électricité.



Chaque trousse comprend:

- une pomme de douche fixe ou téléphone homologuée WaterSense[®];
- un aérateur de robinet de salle de bains homologué WaterSense®;
- un aérateur de robinet de cuisine orientable;
- un ruban de téflon servant à assurer l'étanchéité des raccordements, au besoin;
- un sablier de douche d'une durée d'écoulement de cinq minutes (facultatif).

Tout le monde y gagne!

Les coopératives d'habitation, les organismes sans but lucratif (OSBL) et les offices municipaux d'habitation (OMH) dont l'ensemble locatif compte moins de 50 logements sont invités à se regrouper et à participer au programme pour bénéficier du prix préférentiel offert à l'achat de 50 trousses. Chaque organisme d'un groupe participant pourra recevoir une facture distincte.

Information

Pour en savoir davantage sur le programme ou y participer :

- visitez le site d'Hydro-Québec à l'adresse www.hydroquebec.com/ eau-logements-sociaux;
- communiquez avec Solutions
 Ecofitt, le prestataire de services
 d'Hydro-Québec, au 514 677-0099
 ou, sans frais, au 1 855 882-0099.

Le programme prend fin en avril 2020.





Nouvelles de la **Société d'habitation du Québec**

Airbnb dans les logements sociaux, c'est non!

En aucun cas, il n'est permis de sous-louer un logement à loyer modique par le biais, par exemple, de la plateforme Airbnb. Tout office d'habitation qui découvre qu'un ou une locataire a sous-loué son logement est invité à déposer une plainte à la Régie du logement.

Le 26 juin 2018, la Régie s'est prononcée sur un cas de sous-location d'un logement à loyer modique par l'entremise de la plateforme communautaire Airbnb, après que l'Office municipal d'habitation (OMH) de Sept-Îles lui a demandé de prononcer la résiliation du bail et l'expulsion de la locataire visée.

En agissant de la sorte, la locataire a contrevenu à l'obligation légale prévue à l'article 1995 du *Code civil du Québec*, soit que la sous-location d'un logement à loyer modique est interdite. De plus, le régisseur a conclu qu'en louant son logement à des inconnus, la locataire a accru les risques pour le locateur et a changé la vocation de son logement. Il rappelle que selon l'article 1856 du *Code civil*, on ne peut changer la forme ou la destination d'un logement en cours de bail.

La Régie a donc conclu que la locataire a contrevenu aux obligations légales relatives à son bail et que son comportement a causé préjudice à l'OMH. Pour éviter toute récidive et dissuader les locataires qui seraient tentés par cette pratique, le tribunal a prononcé la résiliation du bail de la locataire.

La décision de la Régie, Office municipal d'habitation de Sept-Îles c. Jomphe, 2018 QCRDL 21535, peut être consultée sur le site de la Société québécoise d'information juridique.

Le cannabis bientôt légalisé

Le 17 octobre prochain, la consommation de cannabis à des fins récréatives sera permise au Canada. Dès lors, la Loi encadrant le cannabis entrera en vigueur et les locateurs auront 90 jours pour ajouter aux baux en cours une clause interdisant de fumer du cannabis dans les logements.

Pour ce faire, le locateur remettra au locataire un avis de modification stipulant l'interdiction de fumer du cannabis dans son logement. Le locataire pourrait refuser cette modification pour des raisons médicales. En l'absence de refus, l'interdiction sera inscrite au bail 30 jours après la réception par le locataire de l'avis de modification.

Le locateur pourra inscrire l'interdiction de fumer du cannabis dans les baux des nouveaux locataires.

La SHQ encourage les offices d'habitation à respecter le délai prescrit par la Loi encadrant le cannabis pour consulter leurs locataires sur la possibilité d'interdire de fumer du cannabis. Elle les invite aussi à impliquer les associations de locataires et les comités consultatifs de résidents dans l'élaboration d'un nouveau règlement d'immeuble ou de clauses additionnelles au bail interdisant la fumée dans les logements.

Investissements de 2,3 M\$ pour améliorer les conditions de vie des personnes vivant dans les HLM

Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 propose des mesures et des actions qui visent à faire du Québec une société plus inclusive, solidaire et égalitaire.



La mesure 12 de ce plan d'action a pour but d'améliorer les conditions de vie et la participation sociale des personnes vivant en logement social. Elle est sous la responsabilité de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

ENCOURAGER LES PROJETS STRUCTURANTS

Pour répondre aux objectifs de la mesure 12, la SHQ a mis en place le Soutien aux projets structurants pour les personnes vivant en logement social, qui offre une aide financière :

- pour des projets issus du milieu de l'habitation, basés sur la concertation et la collaboration entre les ministères et les organismes (dont les offices d'habitation) et permettant de mettre à contribution leur expertise et leurs ressources;
- pour des initiatives structurantes et novatrices visant l'alphabétisation, le développement des compétences, l'insertion sociale et professionnelle, l'intégration des personnes immigrantes, la sécurité alimentaire et la culture.

Le plan prévoit un investissement de 2,3 M\$ sur 5 ans pour soutenir ces projets.

SÉLECTION DES PROJETS

Un comité directeur composé de ministères et d'organismes, dont le Regroupement des offices d'habitation du Québec, sera chargé d'établir les critères de sélection.

ADMISSIBILITÉ

Les projets admissibles sont ceux provenant d'organismes assurant la gestion de HLM publics et privés. Ils seront évalués selon leur pertinence, leur qualité, leurs répercussions, leurs coûts et la capacité de l'organisme demandeur à les réaliser.

La Société d'habitation du Québec prévoit procéder au lancement de l'appel de projets dès cet automne.





Les regroupements et l'équité salariale

PAR CHANTAL PELLERIN, CONSEILLÈRE JURIDIQUE, ROHQ

Les regroupements sont à nos portes. Pour certaines organisations, les regroupements sont complétés alors que pour d'autres, ils sont en voie de se concrétiser. Les regroupements apporteront de nombreux changements. Pour certaines des

organisations nouvellement formées, l'un des changements importants risque d'être l'assujettissement de la nouvelle organisation à la Loi sur l'équité salariale.

Cette Loi a pour objet de corriger les écarts salariaux dûs à la discrimination fondée sur le sexe à l'intérieur d'une même entreprise. L'équité salariale est un droit pour les travailleurs. La notion d'équité salariale fait référence au droit pour des personnes qui occupent un emploi à prédominance féminine de recevoir un salaire égal à celui versé à des personnes qui occupent un emploi à prédominance masculine ou équivalent.

Le principe d'équité salariale va donc plus loin que celui de l'égalité salariale qui dit à travail égal salaire égal. L'équité salariale exige un salaire égal pour un travail différent, mais équivalent. Un exercice de comparaison des différentes catégories d'emploi devient nécessaire. Pour être comparables, les différentes catégories d'emploi doivent être de même valeur ou de valeur comparable dans l'entreprise. L'équité salariale sera atteinte, lorsque dans une même entreprise, les emplois à prédominance féminine reçoivent une rémunération égale à celle des emplois à prédominance masculine de valeur équivalente.

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) est l'organisme responsable de l'application de la Loi. Les entreprises comptant dix salariés ou plus y sont assujetties. Une entreprise qui atteint le nombre de dix salariés au cours d'une année devra appliquer la Loi à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante, sauf exception.

Quel que soit le nombre de salariés dans l'entreprise, tout employeur inscrit au fichier des autorités publiques doit, dans les cas et aux conditions prévus par le règlement, produire une déclaration relative à l'application de la Loi sur l'équité salariale dans son entreprise et procéder à un exercice d'équité, s'il y a lieu. L'entreprise qui compte moins de 10 employés a pour seule obligation la production de la déclaration annuelle.

Si votre organisation est assujettie à la Loi, un exercice d'équité salariale devra être effectué en conformité avec les règles édictées selon la taille de l'entreprise. Le processus d'équité doit être fait de manière transparente. Si la comparaison met en évidence que la rémunération des emplois à prédominance masculine est supérieure à celles des emplois à prédominance féminine, le salaire de cette catégorie devra être ajusté. L'employeur devra donc accorder aux emplois à prédominance féminine le même salaire que celui accordé aux emplois à prédominance masculine et de même valeur pour l'entreprise. En aucun temps l'employeur ne pourra diminuer la rémunération des salaires des personnes qui occupent des emplois dans l'entreprise pour corriger les écarts. Les résultats de votre exercice d'équité salariale doivent être connus des salariés.

Tous les emplois à prédominance féminine et masculine doivent être évalués en mesurant les aspects du travail en fonction des facteurs suivants :

- Les qualifications requises;
- · Les responsabilités assumées;
- Les efforts requis;
- Les conditions dans lesquelles le travail est effectué.



La Loi s'applique au personnel à temps plein, à temps partiel, occasionnel, régulier ou temporaire. Si la nouvelle organisation issue du regroupement compte 10 employés ou plus, vous devrez réaliser l'exercice d'équité salariale.

En quelques mots pour les entreprises de 10 à 49 salariés, cet exercice consiste à effectuer une démarche d'équité salariale dans le but de vérifier la présence d'écarts salariaux attribuables à la discrimination fondée sur le sexe au sein de l'entreprise. S'il y a présence de tels écarts, l'employeur doit les corriger. Il peut également choisir d'établir un programme d'équité salariale aux mêmes conditions que pour les entreprises de 50 salariés ou plus. Dans ce cas, l'employeur doit en aviser la CNESST et afficher une copie de cet avis dans un endroit visible et accessible à tous les salariés.

Si l'entreprise compte de 50 à 99 salariés, l'employeur devra établir un programme d'équité salariale applicable à l'ensemble de son entreprise. Le programme doit comprendre les quatre étapes prévues par la Loi. Pour les entreprises de 100 salariés et plus, l'employeur doit mettre sur pied un comité d'équité salariale. Le comité a pour rôle d'établir un programme d'équité salariale.

Les ajustements salariaux nécessaires à l'atteinte de l'équité salariale ou le programme d'équité salariale doivent être complétés dans un délai de quatre ans à compter de la date de l'assujettissement de l'employeur à la Loi.

Pour de plus amples informations ou pour être accompagné moyennant des frais en relation du travail pour votre dossier d'équité salariale, vous pouvez joindre Me Chantal Pellerin, conseillère juridique.

Pour en savoir plus sur cette Loi, je vous invite à consulter le site de la CNESST : www.csst.qc.ca





Portrait d'une fusion réussie

PAR JEAN-CLAUDE LADOUCEUR, MBA, DIRECTEUR GÉNÉRAL OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES MASKOUTAINS ET D'ACTON

C'est en 2015 que les premières informations nous sont parvenues concernant la restructuration des offices d'habitation lors du dépôt du projet de loi no 83. Sur le territoire de la MRC des Maskoutains, il y a 5 municipalités sur 17 qui ont un office d'habitation soit : Saint-Hyacinthe (512 HLM, 145 PSL, 67 ACL), Saint-Dominique (15 HLM), Saint-Pie (12 HLM), Sainte-Madeleine (10 HLM) et Sainte-Hélène (10 HLM).

Notre première démarche a été de rencontrer les 5 maires des municipalités concernées et les représentants de la MRC. La réaction des maires fut de procéder par fusion et non d'impliquer la MRC dans le dossier. Nous avons donc mis sur pieds le CTC (Comité de transition et de concertation) avec les représentants des 5 municipalités et des 5 offices.

Étant donné que la MRC voisine, Acton, n'avait que deux offices d'habitation, Acton Vale (41 HLM) et Upton (10 HLM), il avait été convenu de les inviter à se joindre à nous.

À la première rencontre du CTC, il a été entendu que 7 représentants de la municipalité et deux représentants des locataires nommés par le CCR siègeraient au nouveau conseil d'administration. Les échanges ont été cordiaux et respectueux. Les convocations et l'animation des rencontres ont été faites par moi, étant donné que j'étais le seul directeur à temps plein (Saint-Hyacinthe) et que nous avions également deux offices sous notre gestion (Ste-Madeleine et St-Dominique). Mes collègues directeurs à temps partiel ont toujours participé aux rencontres.

La fusion devait se faire dans le respect et en toute transparence. Les municipalités voulaient s'assurer de ne pas payer plus cher pour leur contribution. Nous avons été chanceux de conclure une entente à l'amiable.

Au cours de nos échanges, la Société d'habitation du Québec nous a sollicités pour prendre en charge deux offices d'habitation sur le territoire de la Vallée-du-Richelieu à savoir Saint-Denis sur Richelieu (15 HLM) et St-Antoine sur Richelieu (15 HLM). Ce sont deux offices orphelins de la MRC de la Vallée-du-Richelieu puisqu'ils ne font pas partie de la CMM (Communauté métropolitaine de Montréal). Les 7 membres ont accepté que ces deux offices se joignent à notre regroupement. Nous étions donc rendus à 9 municipalités, 9 offices d'habitation, 3 représentants des locataires et 6 directeurs sur le comité de transition et de concertation. Nous avons établi les bases du regroupement avec un projet d'entente, un plan d'affaires et des prévisions budgétaires.

Nous avons donc déposé en avril 2017, toute la documentation nécessaire pour la fusion à la Société d'habitation du Québec. Je peux confirmer que ce sont beaucoup d'heures de travail pour remplir toutes les obligations de cette fusion. Un défi de taille.

Nous avons reçu nos lettres patentes en début décembre 2017 et, par conséquent, nous avons mis en place le conseil d'administration provisoire et une première rencontre s'est tenue le 29 novembre 2017. Le mandat du conseil d'administration provisoire a été expliqué et nous avons procédé à la nomination des officiers, présenté la structure administrative avec l'intégration des employés de tous les offices fusionnés et procédé à l'ouverture d'un compte de banque. Nous avons demandé aux municipalités participantes de nommer par résolution leur représentant au conseil d'administration. Comme nous avions 9 municipalités et que seulement 7 postes étaient disponibles, nous avons établi une procédure de rotation pour les

représentants officiels au CA. Par contre, il a été entendu que tous les représentants seraient conviés aux rencontres du conseil d'administration et que tous auraient droit de parole.

Le 17 janvier 2018, nous avons tenu notre première rencontre du conseil d'administration. Une des premières décisions a été de procéder à l'engagement d'une personne à la direction générale et on m'a confirmé dans mes fonctions. Nous avons également procédé aux affaires courantes en plus d'adopter les prévisions budgétaires ainsi que quelques résolutions pour le bon fonctionnement de l'office.

Le défi du regroupement en est tout un et il faut le vivre pour en prendre conscience. De notre côté nous avons sous-estimé le temps de travail et les démarches à faire pour réaliser la fusion et l'intégration des 9 offices d'habitation en un seul organisme. C'est un changement majeur et en voici quelques exemples :

- Nous avions décidé d'ouvrir un nouveau compte de banque, mais après réflexion nous avons gardé celui de Saint-Hyacinthe;
- Procédures auprès de Revenu Québec et Revenu Canada pour les numéros de TPS et TVQ;
- Réalisation de 9 états financiers pour le 31 mars (avec l'aide de mes collègues) et ce avec 5 firmes de comptables différentes;
- Approbation des 9 états financiers au conseil d'administration et transmission à la SHQ pour le 31 mars. (Échéancier impossible à réaliser malgré les lettres de rappel de la SHQ);
- Calcul et approbation des conventions de fin d'emploi pour 4 directeurs à temps partiel;
- Intégration d'un directeur à temps partiel dans l'organisation;
- Récupération et archivage de tous les documents de 9 offices d'habitation:
- Rencontre des locataires dans 9 offices d'habitation;
- Convocation et rencontre du CCR (Comité consultatif des locataires);
- Rencontre des employés permanents et temps partiels des 9 offices d'habitation:
- Intégration des employés d'entretien à temps partiel des 8 offices d'habitation;
- Suivi des contrats d'entretien des pelouses (9 offices d'habitation);
- · Suivi de tous les contrats d'entretien des systèmes;
- Et bien d'autres.

Le regroupement de nos 9 offices a eu un impact financier, particulièrement sur les frais de déplacement et le temps de travail du directeur général, du directeur des immeubles et de la technicienne en sélection location. Nous devons nous déplacer non seulement à Saint-Hyacinthe même, mais aussi vers les 8 nouveaux offices d'habitation en dehors de Saint-Hyacinthe. Nous constatons une augmentation d'au moins 30 % de nos frais de déplacement.

C'est la même chose pour les déplacements des membres du conseil d'administration qui auparavant provenaient de la municipalité même. Mais maintenant, nous devons déplacer dans un même lieu les représentants des municipalités et des locataires des autres municipalités.

En résumé, notre regroupement est un franc succès, mais des gens doivent s'investir fortement en temps, en plus de leur travail de gestion habituelle. C'est un défi de taille.





Il reste tant à faire!

PAR ANDRÉ FORTIN, CONSEILLER STRATÉGIQUE EN HABITATION, CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

En 2018, 244 000 Québécois vivent toujours dans un logement inadéquat, parce que trop petit, trop cher ou insalubre. Le droit à un logement adéquat en termes de qualité et de coût, constitue la motivation commune de toutes les organisations publiques et communautaires de ce

secteur. Ce droit, nous y croyons, nous y souscrivons et mettons nos capacités financières et humaines au service des toutes et tous afin d'y arriver.

À la Caisse d'économie solidaire, nous travaillons en collaboration étroite avec les principaux acteurs de l'habitation sociale et communautaire, toujours pour assurer la pérennité du parc de logements sociaux et communautaires. Les ensembles d'habitation créés depuis 40 ans ont besoin, c'est normal, de rénovation. Il importe donc d'offrir des solutions financières qui soient adaptées à ce besoin, mais plus encore, de soutenir la construction de nouvelles unités à l'aide des programmes publics. Et ce, en mettant à contribution l'avoir financier des ensembles. Offrir des logements décents à coût abordable est l'un des enjeux urbains des plus importants, partout dans le monde dont le Québec.

La Caisse d'économie solidaire est une caisse Desjardins spécialisée dans l'accompagnement et le financement des entreprises d'économie sociale au Québec. En effet, au 31 décembre 2017, la Caisse avait des investissements de plus de 500 M\$ en économie sociale, dont 338 M\$ en habitation communautaire (62 % de nos prêts aux entreprises), dont les Habitations Trentino de Québec, développé par l'OMHQ.

Plus de **650 organismes d'habitation communautaire sont membres de notre coopérative financière**. Pour poursuivre les efforts de développement et assurer la pérennité de ce patrimoine bâti, nous travaillons en collaboration étroite avec les principaux acteurs de l'habitation sociale et communautaire: SCHL, SHQ, GRT, CQCH, FECHIMM, RQOH et ROHQ.

De plus, avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, ainsi que deux GRT montréalais, nous recherchons activement des solutions pour répondre au problème des coopératives de Montréal construites sur des **terrains présentant des signes de contamination** (sans effet sur la santé) et qui ont besoin d'un emprunt bancaire pour effectuer des rénovations majeures. **Plusieurs financements ont déjà été autorisés** dont celui de la coopérative d'habitation Angus.

Pour toutes ces raisons, nous affirmons être la Caisse de l'habitation communautaire. Nous sommes reconnus pour notre engagement et notre capacité à innover. Nous souhaitons poursuivre notre collaboration pour le développement de l'habitation communautaire. Il reste tant à faire pour que toutes les personnes, sans exception et partout au Québec, aient accès à un logement de qualité. Nous n'avons surtout pas à nous résigner, car il est possible de régler le problème si on s'y met tous ensemble.

418 647. 9677 poste 153 1 877 647. 1527 poste 153 andre.f.fortin@desjardins.com CAISSE.

© D'ECONOMIE.

SOLIDAIRE.

La coopérative financière de

l'habitation communautaire

au Québec





500 organismes en habitation membres



200

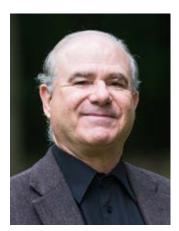
financements octroyés dans le cadre de la fin des conventions SCHL











Un projet de recherche sur le point de démarrer...

PAR JACQUES LALIBERTÉ, CONSEILLER EN INTERVENTION SOCIOCOMMUNAUTAIRE, ROHQ

Après avoir reçu une confirmation de son financement (SCHL et SHQ) et à la suite de la signature du protocole d'entente ROHQ-UQO (Université du Québec en Outaouais) en juillet passé, le projet de recherche attendu depuis plusieurs mois est finalement prêt à démarrer.

Intitulé « Rôles, profil et pratiques des intervenants sociocommunautaires en HLM au Québec », il convient de rappeler que ce projet de recherche émane d'une demande formulée par le ROHQ (fin 2016) auprès de la Chaire de recherche du Canada en organisation communautaire (CRCOC) (organisme rattaché à l'UQO qui est depuis devenu le Centre de recherche et de consultation en organisation communautaire) afin de réaliser une recherche partenariale permettant de documenter et mieux comprendre la pratique des intervenants sociocommunautaires en HLM au Québec. Qui sont ces intervenants ? Comment définissent-ils leur pratique? Quels rôles jouent-ils dans la mise en place de projets et d'interventions en développement social et communautaire au Québec ? Qui sont leurs partenaires d'intervention? Comment peut-on modéliser leurs interventions visant la réponse aux besoins des résidents ? Voilà quelques questions auxquelles cette recherche tentera de répondre. Une fois les rôles, le profil et la contribution de ces intervenants sociocommunautaires mieux compris, il sera possible dans un second projet de recherche, de mettre en correspondance ces pratiques avec l'évaluation de leurs retombées au sein des HLM.

Le contexte québécois actuel est propice à une meilleure compréhension de la contribution de ces intervenants aux innovations sociales ayant cours actuellement au Québec dans le champ du développement social et communautaire. Depuis la reconnaissance de la contribution des OMH à la mise en œuvre d'activités à caractère social au bénéfice des locataires d'HLM (2002), le réseau des OMH a vu apparaître de plus en plus de nouveaux intervenants regroupés sous le titre générique « d'intervenants sociocommunautaires » en HLM. Ce type d'intervenants a connu un réel essor à la suite de l'adoption du *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social* (MSSS-SHQ, 2007) et on en recense plus de 200 au sein du répertoire des intervenants sociocommunautaires en HLM (liste gérée et mise à jour périodiquement par le ROHQ).

Concurremment, l'État québécois a amorcé depuis quelques années un processus de municipalisation et de territorialisation des politiques publiques qui explique notamment la reconfiguration en cours du réseau des OMH. Dans ce cadre général, on remarque que les intervenants sociocommunautaires en HLM collaborent avec un ensemble d'autres intervenants provenant de divers réseaux. Si cette reconfiguration interpelle des recherches permettant de mieux comprendre les impacts des transformations sur les structures de gouvernance, elle sollicite aussi une meilleure compréhension du rôle des différents intervenants agissant directement et au quotidien avec les locataires d'HLM afin de les accompagner dans le processus d'amélioration de leurs conditions de vie.

S'arrimant à une situation contextuelle où le réseau des OMH vit actuellement un important processus de restructuration, ce projet de recherche, à partir d'une méthodologie mixte utilisant un questionnaire auto-administré suivi de groupes de discussion, poursuit les objectifs suivants :

- Établir les rôles et le profil des intervenants œuvrant en soutien communautaire en HLM permettant la réalisation d'un premier cadre d'intervention;
- 2) Mettre en place les conditions permettant de mesurer l'impact et les retombées des interventions menées par les intervenants en soutien communautaire en HLM:
- 3) Constituer une banque de données et d'informations permettant de situer les contributions spécifiques des intervenants en soutien communautaire comparativement à d'autres intervenants œuvrant dans le champ du développement et social et communautaire au Québec.

II importe enfin de souligner que ce projet de recherche partenariale nécessite la mise en place d'un comité de pilotage formé de chercheurs de l'Université du Québec en Outaouais et de l'Université de Sherbrooke (Dominic Foisy de l'UQO étant le chercheur principal) et de représentants du ROHQ, de la SCHL et de la SHQ qui sera partie prenante de l'ensemble des étapes de la recherche. Une première rencontre du comité de pilotage est d'ailleurs prévue cet automne pour notamment revoir le calendrier du projet de recherche (planification des activités) qui devait initialement se dérouler sur 22 mois et se terminer à la fin 2019. Nous vous tiendrons informés de l'avancement des travaux.

Source : Devis de recherche - Rôles, profil et pratiques des intervenants sociocommunautaires en HLM au Québec, Janvier 2017.



Une employée de l'Office municipal d'habitation de Gatineau récompensée pour son engagement dans la communauté

PAR KARINA OSIECKA, CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION, OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU

Occupant le poste de responsable du service communautaire à l'Office municipal d'habitation de Gatineau, Mélanie Pilon-Gauvin a reçu le prix d'excellence 2018, dans la catégorie Leader engagé, décerné par le Réseau québécois des villes et villages en santé. L'événement a eu lieu dans le cadre du 30° anniversaire de l'organisme le 30 mai dernier, à Sherbrooke.

Ce prix vise à souligner le rôle joué par une personne, son engagement pour stimuler et dynamiser le développement de son milieu et son approche rassembleuse et mobilisatrice. De plus, les actions de la personne récipiendaire doivent avoir des effets significatifs sur la communauté et chercher à générer de la relève.

Habiter mon quartier

Madame Pilon-Gauvin a relevé tous ces défis avec brio. Elle s'est démarquée par son implication comme leader dans sa communauté, notamment grâce au développement du projet Habiter mon quartier. Il s'agit d'une démarche portée par plusieurs partenaires qui vise à encourager et promouvoir les initiatives citovennes à l'échelle des quartiers.

Quoique le domaine d'intervention premier de l'Office municipal d'habitation de Gatineau soit le logement social, l'organisme estime que l'ouverture à la communauté est nécessaire afin d'améliorer les conditions de vie des locataires en HLM.

« Lorsque nous travaillons à augmenter la qualité de vie des quartiers dans lesquels vivent nos locataires, nous contribuons directement à créer un meilleur milieu de vie pour eux », a souligné Mélanie Pilon-Gauvin. « Il n'est pas rare que les quartiers dans lesquels nous nous impliquons soient en dévitalisation, c'est-à-dire qu'il y a très peu de services de proximité et d'actions mises en place pour les citoyens. En développant des projets à l'échelle du quartier, nous les soutenons au niveau de l'inclusion sociale et dans l'approche d'appropriation de pouvoir d'agir individuel et collectif », a-t-elle ajouté.

En effet, grâce au projet Habiter mon quartier, les citoyens de Gatineau sont informés sur des outils disponibles en ville et accompagnés dans le développement des projets collectifs et l'apprentissage des mécanismes de mobilisation et d'action.



De gauche à droite : M^{me} Chloé Dodinot, directrice générale du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et M^{me} Mélanie Pilon-Gauvin, qui a obtenu le prix Leader engagé pour le proiet Habiter mon quartier de Gatineau





Mélanie Pilon-Gauvin

D'autres projets

Habiter mon quartier fait partie des plusieurs projets dans lesquels Mme Pilon-Gauvin a mis la main à la pâte afin de favoriser l'initiative citoyenne. De plus, elle n'hésite pas à impliquer son équipe dans la mobilisation des locataires au sein de divers projets pouvant répondre à leurs besoins.

Grâce à son engagement, elle a participé à la fondation de la Coop de Solidarité du Marché Mobile qui offre aux locataires l'accès à des aliments frais et sains. Elle a également travaillé à la mise en place de différents projets, dont le projet intergénérationnel « J'aime ma cuisine » permettant aux locataires de partager des connaissances en lien avec l'autonomie alimentaire. Quant à la Coopérative de Transport communautaire de Gatineau, ce mode de transport complémentaire permet aux locataires, et aux citoyens en général, de participer aux activités des organismes communautaires de la Ville de Gatineau.

Travailler en partenariat

Il va sans dire que tous ces projets font une grande différence dans la vie des locataires. L'Office municipal d'habitation de Gatineau est fier de contribuer à la création des milieux de vie de qualité, tant sur le plan des immeubles que sur le plan du développement des communautés.

Afin de favoriser l'amélioration du milieu de vie des locataires, Mélanie Pilon-Gauvin croit qu'il est également important de travailler en collaboration avec les partenaires. À ce niveau, son leadership et son expertise en développement des communautés ont pour effet de mobiliser les autres membres de la Commission Gatineau, Ville en santé.

Dans une lettre de félicitations envoyée le 21 juin dernier, Renée Amyot, la présidente de la Commission a remercié Mélanie Pilon-Gauvin pour sa contribution remarquable à la promotion et l'amélioration de la santé, de la qualité de vie et du mieux-être des citoyens de Gatineau. D'ailleurs, pour recevoir le prix d'excellence 2018 décerné par le Réseau québécois des villes et villages en santé, elle a été désignée par ses pairs, ses collègues et partenaires, notamment par la Ville de Gatineau.

« Je tiens à remercier le Réseau québécois des villes et villages en santé et les membres du jury, pour avoir reçu ma candidature, et nous avoir nominés. Je dis « nous » parce le développement des communautés, ce n'est pas un travail qui se fait seul et ce prix appartient aussi à mes pairs, mes collègues et mes mentors. Ainsi, je souhaite remercier mes collègues, le service des Loisirs, des sports et du développement des communautés de la Ville de Gatineau, mais aussi mes employés et mes collègues qui ne cessent de me soutenir malgré les obstacles et les défis, leur travail est primordial. Je souhaite aussi remercier la direction de l'Office municipal d'habitation de Gatineau pour leur confiance et leur croyance dans le développement des communautés et des milieux de vie », a conclu Madame Pilon-Gauvin.





Équipe du Programme de sensibilisation à la santé cardiovasculaire pour l'OMH Longueuil.

Programme de sensibilisation à la santé cardiovasculaire

PAR MAGALI GIRARD, PHD, ASSOCIÉE DE RECHERCHE / PROGRAMME DE SENSIBILISATION À LA SANTÉ CARDIOVASCULAIRE, CARREFOUR DE L'INNOVATION ET DE L'ÉVALUATION EN SANTÉ, CHUM

En partenariat avec l'Office municipal d'habitation de Longueuil, des chercheurs du Centre de recherche du CHUM, de l'Université de Montréal et de l'Université McMaster offrent des séances du Programme de sensibilisation à la santé cardiovasculaire (PSSC) dans des logements sociaux de la Montérégie.

Le PSSC vise la prévention et la gestion des maladies cardiovasculaires. Animées par des bénévoles et supervisées par une infirmière, les séances comprennent la mesure de la pression artérielle et du tour de taille, le calcul de l'indice de masse corporelle, l'évaluation des risques pour la santé, et le partage d'outils éducatifs et de ressources communautaires. Si le participant le souhaite, les résultats de la séance sont envoyés à son médecin de famille. Une infirmière est présente sur place pour répondre aux questions et assurer un suivi au besoin. Ces séances sont suivies de conférences portant sur des thématiques liées à la santé comme le diabète, l'hypertension, comment préparer une visite chez son médecin, etc. Le programme est offert gratuitement dans les salles communautaires des immeubles participants, sans inscription obligatoire.

Interviewée par le journal Courrier du Sud, une participante explique : « C'était très agréable puisque les bénévoles et l'infirmière prenaient le temps de nous expliquer les procédures et les résultats. Ça nous permettait de discuter de toutes sortes de sujets reliés à notre santé. »

Le PSSC a déjà fait l'objet de plusieurs études. Selon les données probantes recueillies à ce jour, le PSSC peut permettre notamment d'identifier des adultes atteints d'hypertension non diagnostiquée ou non maîtrisée, et de réduire les taux d'hospitalisation liés aux maladies cardiovasculaires et les coûts du système de soins de santé dans les collectivités où il est mis en œuvre.

Avec ce projet, les chercheurs veulent évaluer si une telle intervention pour des résidents âgés en logement social peut optimiser l'utilisation des services de santé (hospitalisations, visites à l'urgence et appels au 911), et cherchent également à démontrer si cela permet d'améliorer le contrôle de la pression artérielle et de diminuer le risque de développer le diabète. Un projet pilote mené dans des logements sociaux en Ontario a montré une réduction des appels au 911 de 25 %, l'identification d'adultes avec une hypertension artérielle non diagnostiquée ou non contrôlée, une réduction significative de la pression artérielle d'au moins 5mmHG, et une réduction du risque de diabète chez 15 % des participants. Les évaluations qualitatives ont démontré un taux de satisfaction élevé chez les participants, qui appréciaient la relation de confiance, emplie d'empathie et de bienveillance qu'ils ont développée avec les techniciens ambulanciers paramédicaux qui animaient les séances.

Le projet se déroule en Montérégie de septembre 2018 à juin 2019, à raison d'une séance par mois dans chacun des sept immeubles participants. ■







L'Office municipal d'habitation de Victoriaville-Warwick

PAR LYNDA HOULE, DIRECTRICE

À l'Office municipal d'habitation de Victoriaville-Warwick, un résident a eu l'idée d'adapter le jardin existant pour en faire un site de jardinage adapté aux jardiniers qui ont des restrictions physiques.

M. Rolland Poliquin a su réunir des grands bénévoles des Chevaliers de Colomb 1254 de Victoriaville avec des locataires de l'immeuble afin de réaliser ce merveilleux projet.

La combinaison de plusieurs facteurs, dont la main-d'œuvre bénévole, les idées des résidents, le travail acharné, les matériaux offerts et la participation de l'OMHVW ont donné lieu à une réussite admirable.

Je tiens à féliciter l'orchestre au complet qui a bein su travailler sous la direction de notre chef, Monsieur Poliquin.

Voici une preuve tangible qu'unir nos forces permet d'aller plus loin sur notre chemin.

Le 4 juillet, le jardin a été inauguré officiellement et les gens en ont profité pour partager un repas où chacun a pu mettre ses talents culinaires à contribution.

De belles rencontres et de beaux échanges furent au rendezvous et ce fut pour moi un moment privilégié de pouvoir tous les rencontrer et constater à quel point ils étaient fiers. ■









PROGRAMME D'ASSURANCE **DE DOMMAGES ROHQ**



BFL CANADA est fière d'offrir aux membres du ROHQ un service d'avantages exclusifs en assurance de dommages pour les offices d'habitation ou OBNL apparentés qui administrent des immeubles AccèsLogis (ACL) ou Logement abordable Québec (LAQ).

Le ROHQ souhaite que ses membres profitent des avantages d'un regroupement : pouvoir d'achat accru, stabilité, garanties adaptées à vos besoins, primes compétitives, administration simplifiée de vos dossiers d'assurance. C'est pourquoi ce programme a été créé. Le succès du programme et les avantages que vous pouvez en tirer n'en tiennent qu'à votre participation.

CE PROGRAMME D'ASSURANCE COMPORTE LES GARANTIES SUIVANTES :

Police d'assurance des biens, y compris :

- Formule étendue dite tous risques
- Frais de nettoyage et d'enlèvement de polluants
- Aucune règle proportionnelle
- Clause de montant déclaré et clause de marge de 110 %
- Bris des machines
- Systèmes d'éclairage extérieur
- Pertes de revenus locatifs
- Garanties en tremblement de terre, inondation et refoulement d'égout

BFL CANADA émet également sur demande de l'assurance en protection

- Limite de 200 000 \$ par événement et de 1 000 000 \$ par année
- Litiges liés à l'emploi
- Frais de défense

juridique, y compris:

- Protection des permis et des licences
- Ligne d'aide juridique (usage illimité)

Police d'assurance responsabilité civile des entreprises, y compris :

- Limite de 5 000 000 \$ par événement en dommages matériels et corporels
- Employés et bénévoles en tant qu'assurés additionnels
- 500 000 \$ de limite en pollution soudaine et accidentelle
- (FPQ 6) Assurance auto des non-propriétaires y compris dommage direct aux véhicules empruntés ou loués (FAQ 94)

Nouveau!

Les membres du programme du ROHQ bénéficient d'un accès privilégié à l'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants, l'assurance contre les détournements, la disparition et la destruction de nos valeurs monétaires dites (3D) émises exclusivement dans le cadre du programme des OBNL de l'UMQ. Le renouvellement de notre partenariat avec le ROHQ promet également d'autres nouveautés.

POUR PLUS D'INFORMATION:

Simon Morin

Courtier en assurance de dommages Directeur clientèle 514 905-4328 | smorin@bflcanada.ca

André St-Onge

Courtier en assurance de dommages Vice-président, Directeur principal - clientèle 514 905-4400 | astonge@bflcanada.ca









13,17 milliards en prêts à faible taux d'intérêt et en contributions à des fins d'immobilisations

Construisons quelque chose de mieux ensemble! Il est maintenant temps de bâtir de nouveaux logements abordables et de moderniser des habitations existantes.

Élément de la Stratégie nationale sur le logement, plan de plus de 40 milliards sur 10 ans, le Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCL) est une initiative qui consentira des prêts à faible taux d'intérêt jusqu'à 95% des coûts admissibles pour des espaces résidentiels et de 75% pour des espaces non résidentiels. Aussi, le FNCL versera des contributions à des fins d'immobilisations pour les ensembles pour lesquels les prêts ne sont pas une option viable et qui répondent aux besoins le long du continuum du logement. Il comporte deux volets :

Volet Construction de logements

Vise à construire des logements abordables, des maisons d'hébergement et des logements de transition et en milieu de soutien.

5,19 milliards disponibles en prêts et 2,26 milliards en contributions pour immobilisations

Volet **Réparation** et **renouvellement** de logements

Vise à soutenir la réparation et le renouvellement de logements communautaires et abordables existants.

3,46 milliards disponibles en prêts et 2,26 milliards en contributions pour immobilisations

Favorisant la collaboration, le FNCL vise à aider la construction de 60 000 logements abordables et à réparer près d'un quart de million d'autres!

Présentez votre demande au schl-snl.ca/creeretreparer





